

SAS 13 RECYCLAGE

Quartier La Grande Bastide – R.N. 568 – 13 161 Châteauneuf-les-Martigues
Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros
B 482 529 831 RCS Aix en Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital social

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009
(Deuxième Résolution)

SAS 13 RECYCLAGE

*Assemblée générale
extraordinaire du
30 juin 2009*

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital social

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société 13 RECYCLAGE, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Elles ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous rappelons que cette réduction du capital résultera de l'annulation de 11 100 parts achetées par la société. Cet achat de parts, soumis à l'autorisation de votre assemblée générale du 30 juin 2009, emportera l'annulation desdites parts à compter de l'extinction du délai d'opposition des créanciers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 37 000 euros à 25 900 euros (avant réalisation de l'augmentation de capital envisagée), étant rappelé que cette réduction de capital ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

SAS 13 RECYCLAGE

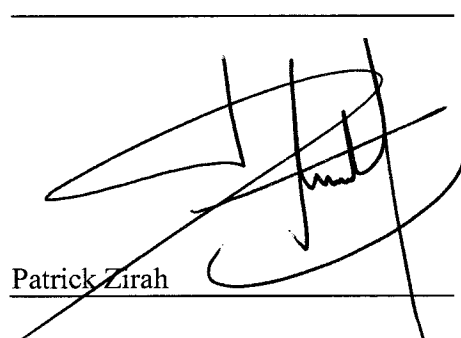
*Assemblée générale
extraordinaire du
30 juin 2009*

Nous vous précisons que nous n'avons pas pu émettre ce rapport dans les délais légaux en raison de la réception très récente des éléments concernant cette opération.

Fait à Marseille, le 25 juin 2009

Le commissaire aux comptes

MAZARS EXPERTS & CONSEILS



Patrick Zirah
